



Gouvernement du Québec
L'Inspecteur général
des institutions financières

LETTRES PATENTES
Loi sur les compagnies
(L.R.Q., chap. C-38, a. 218)

Partie III

*L'Inspecteur général des institutions
financières, sous l'autorité de la
partie III de la Loi sur les compagnies,
accorde les présentes lettres patentes aux
requérants ci-après désignés, les consti-
tuant en corporation sous la dénomination
sociale*

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.

*Données et scellées à Québec le 1988 06 06
et enregistrées le 1988 06 06
au libro C-1259 , folio 119*



2553-5873

Jean-Louis Bouchard.
Inspecteur général des institutions financières

[Signature]
Contresignataire

1 — Requérants

Les requérants auxquels sont accordées les présentes lettres patentes sont:

Nom et prénoms	Profession ou Occupation habituelle	Adresse domiciliaire (No, rue, municipalité, code postal)
CHAPUT, François	Organisateur communautaire	575, Leroux, St-Jérôme J7Z 3M1
DAOUST, Jean-Marc	Prêtre	25 Jarry O., Montréal H2P 1S6
ROY, Pierre	Bijoutier	3128, Rivière Cachée Boisbriand J7H 1A3
DION, Lise	Directrice	41, Morris, app. 6, Ste-Thérèse J7E 3L3
DESLONGCHAMPS, Jeannette	Ménagère	82, St-Jean, Ste-Thérèse J7E3N
LAPLANTE, Georgette	Ménagère	371, James Porteous, Ste-Thérèse J7E 3Z8

2 — Siège social

Le siège social de la corporation est situé

14, rue Turgeon, Ste-Thérèse, P.Q. J7E 3H3

3 — Conseil d'administration

Les administrateurs provisoires de la corporation sont:

CHAPUT, François
DAOUST, Jean-Marc
ROY, Pierre
DION, Lise
DESLONGCHAMPS, Jeannette
LAPLANTE, Georgette

4 — Immeubles

Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation est limité à

ou

Les revenus provenant des biens immobiliers que peut acquérir et posséder la corporation sont limités à 1,000,000.00 \$

5 — Objets

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants:

- 1.- Promouvoir l'action bénévole.
- 2.- Offrir des services d'écoute, de relation d'aide aux personnes qui vivent une rupture, un deuil ou qui ne supportent pas leur solitude.
- 3.- Répondre aux problèmes de transition vécus par les familles monoparentales.
- 4.- Contribuer au cheminement personnel des usagers des services en vue de les rendre autonomes.
- 5.- Favoriser selon le cas, le retour aux études ou l'intégration au marché du travail.

ANNEXE -1-

1.- Changer l'ordre des objets de la façon suivante:

- 1.- Répondre aux problèmes de transition vécus par les familles monoparentales.
- 2.- Favoriser selon le cas, le retour aux études ou l'intégration au marché du travail.
- 3.- Offrir des services d'écoute, de relation d'aide aux personnes qui vivent une rupture, un deuil ou qui ne supportent pas leur solitude.
- 4.- Contribuer au cheminement personnel des usagers des services en vue de les rendre autonomes.
- 5.- Promouvoir l'action bénévole.

2.- Changer l'adresse du siège social:

12, rue Turgeon au lieu de 14, rue Turgeon.